

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 02552

Numéro SIREN : 501 181 192

Nom ou dénomination : A.V.E ASSURANCE VIE EN ENTREPRISE

Ce dépôt a été enregistré le 15/11/2023 sous le numéro de dépôt 13521

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (1)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	2 202	672	1 530	1 530
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		2 202	672	1 530	1 530
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	34 000		34 000	24 000
	Autres créances	3 828		3 828	1 931
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	4 362		4 362	10 760
	Charges constatées d'avance				
TOTAL (III)		42 190		42 190	36 691
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		44 392	672	43 720	38 221

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Copie certifiée conforme à l'original

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	2 000	2 000
	RESERVES		
	Réserve légale	200	200
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	10 000	10 000
	Report à nouveau	8 111	5 615
	Résultat de l'exercice	1 071	2 496
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	21 382	20 311
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	14 655	15 430
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 160	600
	Dettes fiscales et sociales	6 524	1 880
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	22 338	17 910
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	43 720	38 221
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		1 071,10	2 495,92
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		22 338	17 910
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

A.V.E. ASSURANCE VIE EN ENTREPRISE

S.A.R.L. au capital de 2 000,00 Euros

Siège social : 5 rue Dietterlin

67100 STRASBOURG

R.C.S : STRASBOURG TI 501 181 192

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2023 **AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022**

DEUXIEME RESOLUTION

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **31/12/2022** fait ressortir un **bénéfice** de **1 071,10** Euros.
L'Assemblée décide d'affecter ce résultat de la façon suivante :

Origine :

1. Résultat	1 071,10 Euros
2. Report à nouveau	<u>8 110,95 Euros</u>
Total	9 182,05 Euros

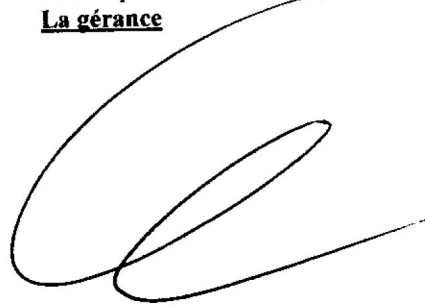
Affectation :

1. Report à nouveau	<u>9 182,05 Euros</u>
Total	9 182,05 Euros

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices

Pour copie certifiée conforme

La gérance



A.V.E. ASSURANCE VIE EN ENTREPRISE

S.A.R.L. au capital de 2 000,00 Euros

Siège social : 5 rue Dietterlin

67100 STRASBOURG

R.C.S : STRASBOURG TI 501 181 192

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2023**

Le 30/06/2023, à 17h,

Monsieur JULIEN CANDIDO, détenant 95 parts sociales,
Madame MARIA RUOCCO, détenant 5 parts sociales,

Associés de la société **A.V.E. ASSURANCE VIE EN ENTREPRISE**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Monsieur JULIEN CANDIDO, préside la séance en qualité de Gérant associé.
Le Président constate que les associés présents possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les copies des lettres de convocation ;
- La feuille de présence ;
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 et affectation des résultats,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir eu lecture des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 approuve lesdits comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 lesquels font apparaître **un bénéfice de 1 071,10 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **31/12/2022** fait ressortir un **bénéfice de 1 071,10 Euros**.
L'Assemblée décide d'affecter ce résultat de la façon suivante :

Origine :

1. Résultat	1 071,10 Euros
2. Report à nouveau	<u>8 110,95 Euros</u>
Total	9 182,05 Euros

Affectation :

1. Report à nouveau	<u>9 182,05 Euros</u>
Total	9 182,05 Euros

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices

Résolution n° 3

1/ Comptes courants d'associés :

Monsieur Julien CANDIDO détient dans la société un compte courant d'associé s'élevant à 14 644,83 euros pour l'exercice clos le 31.12.2022.

Ce compte courant n'a pas été rémunéré au cours de l'exercice écoulé.

2/ Rémunérations :

Monsieur Julien CANDIDO a perçu une rémunération nette annuelle d'un montant de 21 000,00€ sur la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Sont également prises en charge par la société les charges sociales personnelles afférentes à cette rémunération.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance



Les associés